

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 7 décembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD Fabienne, Patrick LIVENAIS, Jacqueline COUSSY, Jean-Jacques RODRIGUES, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Lisiane PELOU, Christophe CAVEL, Patricia PETIT-DODIN, Laëtitia CHAGUÉ, Grégory POITOU, Frédérique VITRAC, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Cathy STEINBACH, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Sandra LAMY, conseillère municipale, qui a donné procuration à Corinne LEROLLE, adjointe, Bruno DEUIL, conseiller municipal, qui a donné procuration à Adrien MAZERAT, adjoint, Yannick MORANDEAU, conseiller municipal, qui a donné procuration à Marie-Anne GORICHON-DIAS, conseillère municipale, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Cathy STEINBACH, conseillère municipale.

Absents excusés : Dominique PRIVAT, Pascal MARKOWSKY, conseillers municipaux.

Absents : Jean-Luc BUTEUX, Patrick BOUYER, Carole LALLEMAND, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 22

DÉLIBÉRATION N° 86-2022 : PROGRAMME ONF DE TRAVAUX TOURISTIQUES D'ENTRETIEN 2023

Rapporteur : Madame le maire

Chaque année l'Office National des Forêts (ONF) réalise un certain nombre de travaux touristiques d'entretien sur les dunes et en forêt domaniale pour lesquels les collectivités territoriales sont sollicitées financièrement.

Considérant le programme ainsi établi par cet établissement public à caractère industriel et commercial pour l'année 2023 d'un montant estimé de 154 814,31 € HT¹ ;

¹ En 2022 : 80 785,67 € HT avec une clé de répartition différente (60 % commune et 40 % département).

Considérant le plan de financement prévisionnel arrêté comme suit :

Nature des travaux	Coût estimé en € HT	Financement
1- Mise en sécurité des sites (abattage d'arbres)	1 352,00	
2- Voirie et aires de stationnement	23 021,64	
3- Protection (dispositif anti-pénétration : plots, clôtures)	29 205,85	
4- Mobilier et signalétique	48 212,23	
5- Accès plage (caillebotis/passes)	14 674,00	
6- Propreté (poubelles, sanitaires)	14 690,42	
7- Divers (forfait "Urgences")	3 465,00	
Sous-total 1 (1+2+3+4+5+6+7)	134 621,14	
8- Suivi des travaux	20 193,17	
Sous-total 2 (8)	20 193,17	
Total programme (1 + 2)	154 814,31	
Part commune (50 %)		77 407,16
Part conseil départemental (50 %)		77 407,16

AR Prefecture

017-211703376-20221216-2022121686-DE
Reçu le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022

Sur proposition de madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le programme ONF de travaux touristiques d'entretien pour 2023 sus exposé et sa clé de financement.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif principal de l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

**La maire,
Dominique RABELLE**



**Le secrétaire de séance,
Adrien MAZERAT**

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Mazerat', is written over the text of the secretary's name.

La maire soussignée
certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise
au représentant de l'État le 16 décembre 2022
et publiée sur le site internet de la commune le 16 décembre 2022
Dominique RABELLE

